

## Séance ordinaire du 03 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yannick VAN PEE, Maire.

### Etaient présents :

Mmes FAVE B., KOKAI G, MULLER I., VAN DEN BROECK I.. LEROY S.  
Ms COURANT P., GRALAK R., GUYENNOT G, JULIEN M., GRANDIN P., VAN PEE Y.

### Absents excusés :

Mme VAN DEN HEEDE A. (procuration à KOKAI G.), (procuration à.).  
M. PIEUX G. (procuration à GRANDIN P.).

Absents : Mme LOPES M.

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur Pascal GRANDIN comme secrétaire de séance.

### **Compte rendu de la séance du 19 janvier 2023 :**

Le Conseil Municipal, après lecture du compte rendu de la séance du 19 janvier, accepte et vote à l'unanimité des présents le compte-rendu.

#### **1 – Rapport du CLERCT :**

D'après le rapport du CLERCT, suite au comptage, CROUY-EN-THELLE n'est plus concerné par un transfert de la Route de Morangles. La circulation y est suffisante (+ 400 véhicules / jour).

Le Conseil Municipal accepte et vote le rapport à l'unanimité des présents.

#### **2 – Adhésion SE-60 :**

Le Conseil Municipal accepte et vote l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois au SE-60 à l'unanimité des présents.

Le Conseil Municipal accepte et vote l'adhésion de la communauté de communes du pays du Valois au SE-60 à l'unanimité des présents.

#### **3 – Indemnités Coordonnatrice et Agents recenseurs :**

L'INSEE reverse 1882 euros à la commune.

Monsieur le Maire propose une indemnité proportionnelle aux logements collectés pour le District 3 : 238 logements, le District 4 : 184 logements.

Proposition présentée :

628€ pour la coordinatrice

Reste 1254€ pour 422 logements soit 2.97€ par logement :

Agent Recenseur District 3 :  $238 \times 2.97 = 707.23 \text{ €}$

Agent Recenseur District 4 :  $184 \times 2.97 = 546.77 \text{ €}$

Monsieur le Maire propose les indemnités suivantes :

Coordinatrice : 650 €

Agent Recenseur District 3 :  $238 \times 2.97 = 750 \text{ €}$

Agent Recenseur District 4 :  $184 \times 2.97 = 550 \text{ €}$

Soit un total de 1950 euros.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité les propositions d'indemnités de la commune.

**4 – Devis YESSS :**

Le devis fait état de 47 points lumineux pour un passage de l'école à la LED pour un montant de 8336.37 € HT soit 10 003.54 TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société YESSS et donne pouvoir de signature à Monsieur le Maire.

**5 – Devis CARBON :**

Le devis pour la Mairie annexe, remplacement des fenêtres rez-de-chaussée et étage et installation de volets roulants pour 28 463,48€ HT soit 34 156,18 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société CARBON et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander les subventions afférentes.

Garage technique :

Le devis comprend une porte de garage et 1 fenêtre pour 7 408,76€ HT soit 8 890,51 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société CARBON et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander les subventions afférentes.

**6 – Devis TFC :**

Devis pour le changement de 4 fenêtres de toit à l'école d'un montant de 9 030.00 € HT soit 10 836.00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société TFC et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander les subventions afférentes.

**7 – Devis JS METAL :**

Devis pour un escalier dans la cour du périscolaire (accès à l'étage de la Vieille Maison) d'un montant de 16 820.00 € HT soit 20 184.00 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société JS METAL et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander les subventions afférentes.

Devis pour la clôture de l'école (côté rue du Jeu d'Arc) d'un montant de 9 975.00 € HT soit 11970 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société JS METAL et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander les subventions afférentes.

**8 – Devis Signature :**

Devis pour les marquages au sol (STOP, passages piétons, arrêt minute...) d'un montant de 6783.28 € HT soit 8 193.94 € TTC.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société Signature et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis et demander les subventions afférentes.

**9 – Demandes de subventions aux associations :**

Propositions de subventions :

GSCC :	1 600 €
APE :	400 €
ADPSA :	30 €
Anciens Combattants :	120 €
Thelle emploi :	50 €

JSP (Centre de secours de Précy) :	150 €
Collège de Neuilly-en-Thelle (50 enfants scolarisés) :	100 €
Total :	2 450 €

Le Conseil Municipal accepte et vote l'octroi des subventions aux différentes associations mentionnées ci-dessus pour un montant total de 2 450 euros à l'unanimité des présents.

**10 – Contrat d'entretien Jeunes Pousses :**

Suite à l'intervention de la société CUISINE SERVICE sur le lave-vaisselle des Jeunes Pousses, un devis a été demandé pour l'entretien. Le contrat d'entretien comprend une visite par an pour le lave-vaisselle, l'adoucisseur, un four (étuve) et une armoire froide un montant de 426 € HT .

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents le devis de la société CUISINE SERVICE et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le devis.

**11 – Convention vacances scolaires Morangles/Crouy (ILEP) :**

Renouvellement annuel de la convention entre les communes de Morangles et de Crouy-en-Thelle pour l'accueil des enfants de Morangles aux Jeunes Pousses . Indemnité de 15€ par jour et par enfant accueilli.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la convention.

**12 – Questions diverses :**

Monsieur le Maire propose de payer les forfaits SACEM (Associations, école, Mairie...) pour un montant de 196.70€ en illimité.

Le Conseil Municipal accepte et vote à l'unanimité des présents la signature et le règlement du forfait SACEM.

La séance est levée à 22 h 45.